

ILLE ET VILAINE

FORT DE LA CITE

SITES

CLASSEMENT



COMMUNE : St Servan-sur-Mer

CANTON : St Servan-sur-Mer

ARRONDIS : St Malo

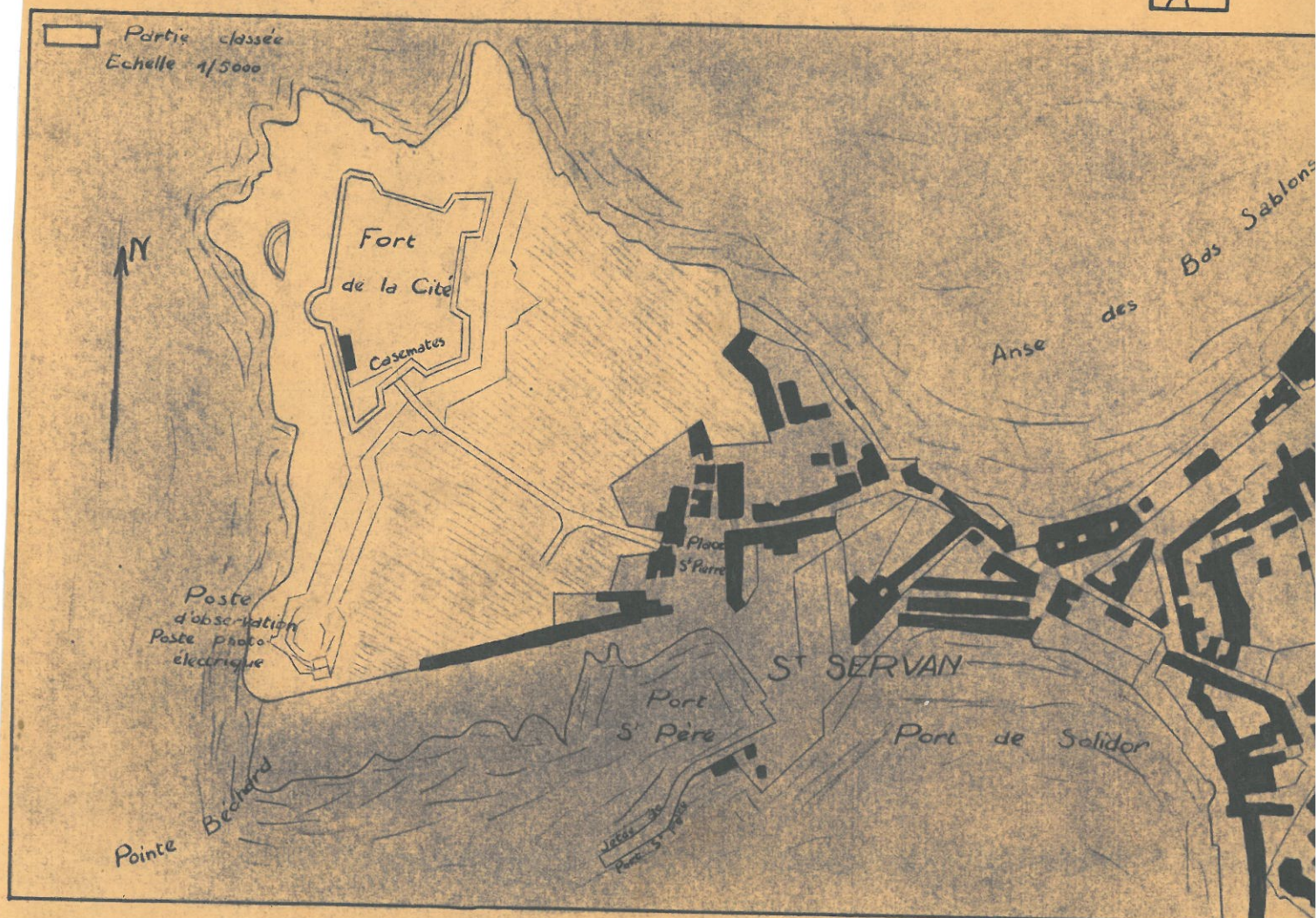


CAR

MICH

N°

PLI



ARRETE DU 17 SEPTEMBRE 1942

L'ensemble constitué à ST.SERVAN-SUR-MER (Ille-et-Vilaine) par le fort de la Cité et le glacis ainsi que le rocher qui le supporte et appartenant à l'Etat par le Secrétariat d'Etat à la Guerre est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments historiques
et des sites :

Par autorisation
Le Secrétaire général des Beaux-
Arts :

signé: L.HAUTECOEUR.